

DPAA.BM.OA.22.9.84
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE ET SUPERIEUR
DIRECTION GENERALE DE L'ADMINIS-
TRATION SCOLAIRE
DIRECTION DU PERSONNEL ET DES AFFAIRES
ADMINISTRATIVES
SERVICE DU PERSONNEL

DECRET N° 85/545 du 15/04/85
/MESS-DGAS-DPAAR-SP-P3
Portant promotion des Professeurs Certifiés
de Lycée des cadres de la catégorie A hiérar-
chies I des services sociaux (Enseignement Tech-
nique) de la République Populaire du Congo.
au titre de l'année 1983.

LE PREMIER MINISTRE

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
de 47 ans ;
(/u la 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonction-
naires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté n° 2087/EP du 21.6.58 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du
Congo ;

(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République Populaire
du Congo ;

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196/EP du 5.7.62 fixant les échelonne-
ments indiciaires des fonctionnaires des cadres de la République Populaire
du Congo ;

(/u le décret n° 62/197/EP du 5.7.62 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant
statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret n° 62/198/EP du 5.7.62 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A ;

(/u le décret n° 64/165/EP-DE du 22.5.64 fixant les statut
commun des cadres de l'Enseignement de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret n° 65/170/EP-DE du 25.6.65 réglant l'avanc-
ement des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 80/630 du 22.12.80 portant déblocage des
avancements des agents de l'Etat ;

(/u le décret n° 84/856 du 8.8.84 portant nomination du Pre-
mier Ministre ;

(/u le décret n° 84/858 du 13.8.84 portant nomination des
Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 84/860 du 20.8.84 portant organisation des
intérim des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 85/543 /MESS-DGAS-DPAAR-SP-P3 du 15/04/85
portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1983 ; des
Professeurs Certifiés de Lycée des cadres de la catégorie A hiérarchie I
des services sociaux (Enseignement Technique) de la République Populaire
du Congo et dressant la liste des professeurs de ces mêmes cadres avançant
à l'ancienneté à trois (3) ans.

(/u l'ordonnance n° 019/84 du 13.8.84 portant modification
de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u le décret n° 67/304 du 30-9-67 modifiant le tableau hiérarchi-
des cadres de la catégorie A de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et remplaçant
les dispositions des articles 10, 20, et 21 du décret n° 64/165 du 22/5/64 fixant
le statut commun des cadres de l'Enseignement ;

DECRET :

Article 1er : Sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année 1983 les Professeurs Certifiés de Lycée Technique des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement Technique) de la République Populaire du Congo dont les noms suivent Accusé.

LISTE DES NOMS

- DINDJAKA Philippe P/C du 5.4.84, en service à Pointe-Noire
- KIBELOLA Sylvestre Jean Bernard P/C du 5.4.84, en service à Pointe-Noire
- LOUYINDOULA Anglique P/C du 7.4.84, en service à Pointe-Noire
- LILONGO Marcel P/C du 1.4.84, en service à Pointe-Noire
- NGADZILA Ange P/C du 5.4.84, en service à Brazzaville
- NGELEBA Marcel P/C du 2.4.84, en service à Pointe-Noire
- NGEKAMOUKALA Albert P/C du 1.4.84, en service à Pointe-Noire
- PIKA Jean Maurice P/C du 1.4.84, en service à Brazzaville
- TOHIBOU ANGA-MABOSSO François P/C du 1.4.84, en service à Pointe-Noire

Article 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 15 AVRIL 1985

Par le Premier Ministre,

Le Ministre de l'Enseignement
Secondaire et Supérieur

Daniel ABIBI.-

Ange Alouard TOUNGUI.-

Le Ministre du Travail, de l'Emploi
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale

Le Ministre des Finances et du
Budget

Bernard COMBO MAFISION.-

Itihi Ossetounba LAKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

MEPS/CAB.....2
DGAS-DPAH.....6
DFP.....2
DGP.....2
DGP.....2
D/SOLDE.....2
D/COURTIER.....5
JORE C.....2
TRISOR.....2
FETRASSIC.....2
DOSSIERS DPAH...9
DOSSIERS DFP...9
INTERESSES.....9